

Les Sites Patrimoniaux Remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 42 : Les Sites Patrimoniaux Remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.7.4. LES SITES INSCRITS ET SITES CLASSES

Les sites inscrits et classés correspondent à des lieux qui, par leur qualité patrimoniale, justifient une protection de niveau national, au titre de la loi du 2 mai 1930 (art. L.341-1 à 22 du code de l'environnement). L'objectif de cette protection est de garantir pour ces sites, au nom de l'intérêt général, la conservation en l'état (entretien, restauration, mise en valeur...) et la préservation de toutes atteintes graves (destruction, altération, banalisation...).

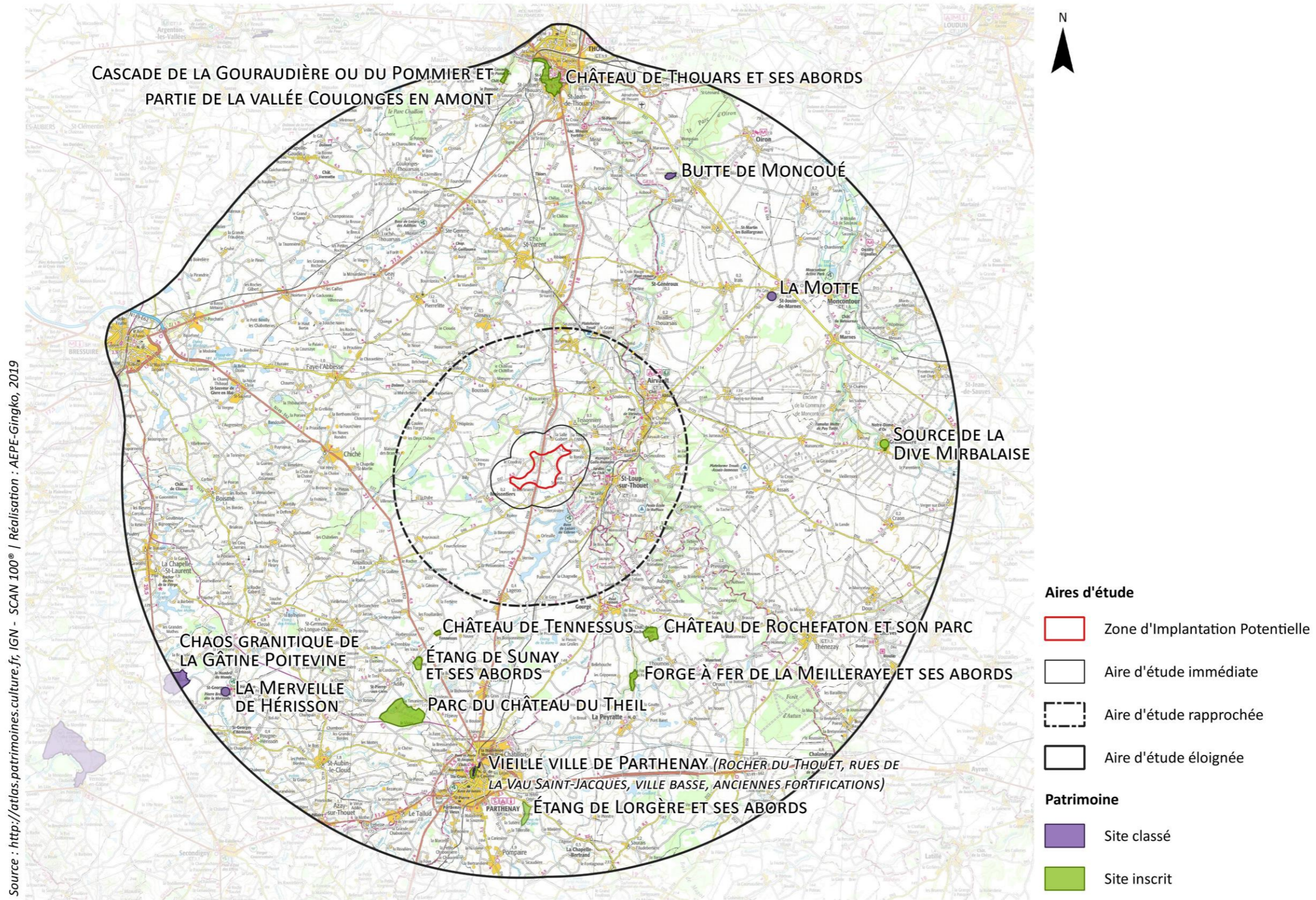
À l'échelle du périmètre d'étude éloigné, on recense six sites classés et 12 sites inscrits localisés sur la carte ci-après. Aucun ne se situe au sein de l'aire d'étude rapprochée. Une analyse des différents facteurs de sensibilité paysagère (éloignement, ouverture visuelle, orientation, position topographique, environnement immédiat...) est synthétisée dans le tableau suivant pour chacun de ces sites afin d'évaluer leur sensibilité vis-à-vis de l'implantation potentielle d'éoliennes au sein de la zone de projet. Certains sites se jouxtant ou se superposant, leur analyse est effectuée conjointement.

Aucune sensibilité paysagère significative n'est relevée pour les sites inscrits et classés de l'aire d'étude éloignée.

Tableau 9 : L'analyse de la sensibilité paysagère potentielle des sites inscrits et classés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Site (Commune)	Type de protection	Éloignement vis-à-vis de la ZIP (km)	Commentaire paysager	Sensibilité paysagère potentielle
Château de Tennesus (Amilloux)	Inscrit	8,3	Château médiéval entouré de douves, dont les jardins et communs sont également protégés. Cet édifice est implanté en rive nord du Cébron, topographiquement plutôt orienté vers le sud, et donc à l'opposé du projet. Il est entouré d'une végétation arborée proche du château et situé dans un environnement bocager avec un réseau de haies très dense. Pas de vues possibles donc depuis le monument et aucune covisibilité potentielle identifiée.	FAIBLE
Château de Rochefaton et son parc (Lhoumois)	Inscrit	8,8	Proche de la vallée du Thouet, le parc paysager, le château et les dépendances (propriété privée) sont protégés. Le château se positionne en contrebas des reliefs avoisinants (vallon du Ruisseau de Lachenot). L'environnement est boisé (parc boisé) et le château s'inscrit dans un paysage fermé de campagne agricole bocagère avec de nombreux vallonnements. Aucune vue lointaine n'est possible.	FAIBLE
Étang de Sunay et ses abords (Chatillon-sur-Thouet / Adilly)	Inscrit	10,0	Étang sur le cours d'eau du Cébron accompagné de son versant aux pentes douces occupé par des parcelles pâturées et une parcelle boisée. Une ripisylve épaisse accompagne les rives. Un pont pittoresque traverse le Cébron. Ce site est remarquable du fait du caractère rural préservé des éléments caractéristiques de la gâtine et du bocage (haies basses taillées, barrières de bois, pâturage). Les écrans végétaux des haies et la topographie en creux impliquent des paysages fermés, et aucune visibilité lointaine en direction de la ZIP.	FAIBLE
Forge à Fer de la Meilleraye et ses abords (Gourgé / la Peyratte)	Inscrit	10,5	Protection de l'ensemble bâti de la forge et des surfaces comprises entre le Thouet et le ruisseau de Pont Buret. En situation topographique basse, les vues sont fermées par les coteaux du Thouet et la végétation dense qui les occupe. Pas de possibilité de perception en direction de la ZIP.	FAIBLE
Parc du château du Theil (Saint-Aubin-le-Cloud)	Inscrit	12,3	Parc paysager, bois, château et communs protégés (propriété privée). Ce domaine s'inscrit dans un environnement bocager et fortement boisé : les paysages cloisonnés limitent donc les perceptions, et le site est suffisamment éloigné pour exclure les possibilités de perception du projet. Aucune covisibilité identifiée.	FAIBLE
La Motte (Saint-Jouin-de-Marnes)	Classé	13,0	Butte entièrement boisée dans un paysage plat, seule la partie la plus haute est protégée au titre des sites. Située sur un itinéraire de randonnée pédestre. Aucune vue n'est possible depuis le haut de la butte, fermée par la végétation.	FAIBLE
Vieille ville de Parthenay (Parthenay)	Inscrit et classé	14,5	Sites inscrits : anciennes fortifications, abords de la rue du Vau Saint-Jacques et ville basse. Sites classés : rues de la Vau Saint-Jacques et les maisons qui la bordent, rocher du Thouet. Implanté sur le coteau du Thouet, la vieille ville se place en situation de promontoire et est orienté en direction de la ZIP. Cependant, l'éloignement à la zone de projet, le vallonnement marqué et la densité des trames bâties et végétales ne permettent pas de vues lointaines. Depuis le creux de la vallée, les vues sont fermées par le coteau nord. Ces sites inscrits et classés se superposent avec le SPR de Parthenay (cf. IV.7.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)).	FAIBLE

Site (Commune)	Type de protection	Éloignement vis-à-vis de la ZIP (km)	Commentaire paysager	Sensibilité paysagère potentielle
Butte de Moncoué (Taizé)	Classé	14,8	Butte culminant à 125 m (dénivelé de 50 m) entièrement boisée, dont les parcelles sont privées et traversées par des chemins communaux. Depuis la butte, les vues en direction de la ZIP sont inexistantes du fait de la végétation. Cette butte est cependant perceptible depuis la RD37, à 500 m à l'ouest de la butte, en potentielle covisibilité avec la ZIP. Cependant, le risque est à nuancer au vu de la distance de la ZIP et de la ponctualité de cette perception.	FAIBLE
Étang de Lorgère et abords (Parthenay / Lac Chapelle-Bertrand)	Inscrit	16,0	L'étang de Lorgère se situe au sud-est de la ville de Parthenay, dans un environnement bocager dense. Ses abords sont très arborés et ne permettent pas de vues lointaines.	FAIBLE
Source de la Dive Mirbalaise (La Grimaudière)	Inscrit	16,0	Site localisé en milieu fermé par le bâti de la Grimaudière et la végétation de la ripisylve de la Dive. Sa situation topographique basse et son éloignement important vis-à-vis de la ZIP, ne permettent pas de vues en direction de la zone de projet.	FAIBLE
La Merveille de Hérisson (Neuvy-Bouin)	Classé	18,0	Rocher branlant faisant partie des chaos granitiques de la Gâtine Poitevine. Situé en périphérie du hameau du Hérisson, la trame bâtie, complétée par la trame bocagère, ne permettent pas de vues lointaines.	FAIBLE
Château de Thouars et ses abords (Thouars)	Inscrit	18,0	Surfaces protégées : boucle du Thouet surmontée du site promontoire du château de Thouars, une partie de la ville médiévale, fortifications, passerelles, ponts, viaducs, rives du Thouet en contrebas de l'ouest de la ville. Une partie du site inscrit se superpose avec le SPR de Thouars (cf. IV.7.3. Les Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)). L'ensemble de la zone inscrite est isolé visuellement de la ZIP par le coteau sud du Thouet, il n'y a donc pas de cône de visibilité identifié qui se dégage sur cette zone. Il existe éventuellement un risque de covisibilité entre le château et le projet, identifiée de façon très ponctuelle depuis la route en surplomb du cimetière. Ce risque est à nuancer au vu de sa ponctualité et de la distance entre la zone de projet et Thouars.	FAIBLE
Cascade de la Gouraudière ou du Pommier et partie de la vallée de Coulonges en amont (Ste-Radegonde / St-Jacques de Thouars)	Inscrit	19,0	Située dans le vallon encaissé et boisé du ruisseau du Pressoir (sud de Thouars et du Thouet). Environnement fermé ne permettant pas de vues vers l'extérieur.	FAIBLE
Chaos granitiques de la Gâtine Poitevine (Neuvy-Bouin)	Classé	19,3	Roches granitiques dispersées dans des parcelles agricoles entourées de haies bocagères. Le masque visuel constitué par la trame végétal et l'éloignement à la ZIP n'induisent pas de vues vers la zone de projet.	FAIBLE



Les sites inscrits et classés à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

Carte 43 : Les Sites Patrimoniaux Remarquables à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

IV.7.5. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Les monuments historiques correspondent à des immeubles qui présentent un intérêt public du point de vue de l'histoire ou de l'art et à ce titre bénéficient d'une protection juridique. Les monuments historiques peuvent être classés ou inscrits en fonction de leur intérêt. Un monument historique classé représente un intérêt patrimonial plus fort qu'un monument historique inscrit.

Un périmètre de protection est défini autour de chaque monument historique. Par défaut, il s'agit d'un périmètre s'étendant sur 500 mètres autour de l'édifice. Celui-ci peut éventuellement être modifié en fonction du contexte du monument historique (aire de visibilité de celui-ci, qualité du bâti et des paysages environnants...) Ce périmètre de protection constitue une servitude d'utilité publique. Tout projet situé, partiellement ou en totalité, dans ce périmètre de protection nécessite un avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

IV.7.5.1. LA METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DE LA SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES

Une grille d'évaluation de la sensibilité des monuments historiques vis-à-vis de l'installation éventuelle d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle a été mise en place, afin de faire ressortir les monuments les plus exposés (cf. *tableau relatif à l'analyse multicritères des monuments historiques répertoriés*). Ces derniers correspondent à ceux qui présentent une sensibilité potentielle et nécessitent donc une attention particulière. Leur sensibilité théorique est estimée grâce à une analyse multicritère. Plus la note est élevée, plus l'on considère que le monument historique est potentiellement sensible vis-à-vis du projet. Les critères sont détaillés ci-après :

- Distance (note sur 6) : plus un monument historique est proche du projet, plus il est susceptible d'être impacté visuellement par celui-ci.
 - > 10 km : 0
 - 3 à 10 km : 3
 - 0 à 3 km : 6
- Situation topographique (note sur 4) : si le monument est situé dans une vallée encaissée, il sera potentiellement moins visible que s'il est situé en point haut.
 - Situation en point bas : 0
 - Situation intermédiaire : 2
 - Situation en point haut : 4
- Environnement immédiat (note sur 4) : indique si le monument est isolé ou entouré d'obstacles visuels ; si le monument est entouré par des boisements, ou par une trame bâtie continue, les interactions visuelles avec les paysages environnants sont limitées, alors que s'il est situé dans un environnement dégagé le risque est plus grand.
 - Végétation ou habitat dense : 0
 - Bocage : 2
 - Espace ouvert : 4

- Hauteur du monument (note sur 2) : plus un monument est haut, plus il risque d'offrir des vues sur les paysages environnants, et plus on risque de le percevoir depuis les alentours.
 - < 2 m : 0
 - 2 – 6 m : 1
 - > 6 m : 2
- Présence de panoramas reconnus en direction de la Zone d'Implantation Potentielle et/ou risque de covisibilité (note sur 2) : la silhouette du monument historique constitue-t-elle un élément de repère dans le paysage, depuis une route, un site fréquenté, etc. ? Auquel cas, sa sensibilité paysagère potentielle est plus élevée.
 - NON : 0
 - OUI : 2
- Ouverture au public (note sur 2) : le monument historique est-il ouvert au public au moins une partie de l'année ? Auquel cas sa plus grande fréquentation tend à augmenter sa sensibilité paysagère potentielle.
 - Non (uniquement usage privé) : 1
 - Oui (accueil de public) : 2

On obtient ainsi une note sur 20 pour chaque monument historique qui évalue sa sensibilité potentielle théorique vis-à-vis de l'implantation d'éoliennes au sein de la Zone d'Implantation Potentielle.

IV.7.5.2. LES RESULTATS DE L'ÉVALUATION MULTICRITÈRES

Cette évaluation multicritère permet d'obtenir une hiérarchisation différenciant les monuments historiques présentant ou non une sensibilité théorique potentielle vis-à-vis du projet. On distingue ainsi les édifices jugés comme potentiellement sensibles, ou au contraire peu sensibles vis-à-vis du projet. Les résultats sont présentés dans le tableau ci-après.

La carte suivante présente l'ensemble des 107 monuments historiques de l'aire d'étude éloignée, en faisant la distinction entre immeubles inscrits et classés (52 classés, partiellement classés ou partiellement inscrits-classés et 55 inscrits ou partiellement inscrits). Douze monuments historiques sont recensés à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les 95 autres étant localisés dans l'aire d'étude éloignée.

Pour faciliter la lecture de cette carte, chaque monument historique est repéré par un nombre, qui permet d'identifier aisément de quel élément il s'agit grâce au tableau répertoriant ces derniers (cf. *ci-après*).

Une carte est ensuite présentée, avec uniquement les monuments historiques ressortant de cette analyse multicritère (note ≥ 10).

Les monuments historiques ressortant de cette analyse font ensuite l'objet d'une étude spécifique afin d'évaluer les zones présentant des risques de visibilité ou de covisibilité (abords des monuments, espaces depuis lesquels la silhouette du monument est perceptible...). Ce travail aboutit à une hiérarchisation de la sensibilité potentielle vis-à-vis du projet (faible, modérée ou forte). À noter qu'un monument peut ressortir de l'analyse théorique avec une note supérieure à 10 mais finalement présenter une sensibilité faible ou très faible après analyse détaillée.